

Produits	Description	Visuels des CPMA	Cartes de pêche « papier » avec le timbre CPMA pré-imprimé	Cartes de pêche « Internet »	Tarif	
Carte Personne majeure	Carte annuelle « personne majeure », 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie – Tous modes de pêche. Valable dans tous les parcours en réciprocité d'Ille-et-Vilaine (Timbre CPMA acquitté une seule fois)			@oui	CPMA	34,20 €
					AAPPMA	13,80 €
					fédération	20,82 €
					Réciprocité	5,34 €
					travaux	1,84 €
<b>TOTAL</b>	<b>76,00 €</b>					
Carte interfédérale Personne majeure CHI / EHGO / URNE	Carte annuelle interfédérale personne majeure comprenant les vignettes CPMA personne majeure et EHGO au prix unique de 96 € 1 ligne en 1 <sup>ère</sup> catégorie et 4 lignes en 2 <sup>ème</sup> catégorie. Tous modes de pêche Valable dans les parcours en réciprocité d'Ille-et-Vilaine, de l'EHGO, du Club Halieutique et de l'URNE)			@oui	CPMA	34,20 €
					AAPPMA	13,80 €
					fédération	20,82 €
					Réciprocité	5,34 €
					Travaux	1,84 €
<b>TOTAL</b>	<b>98,00 €</b>					
Carte Personne mineure	Carte annuelle « personne mineure » : Jeune de 12 ans à moins de 18 ans au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année. 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie – Tous modes de pêche. Valable sans supplément dans tous les parcours en réciprocité d'Ille-et-Vilaine, de l'EHGO, du Club Halieutique et de l'URNE (Timbre CPMA acquitté une seule fois)			@oui	CPMA	2,20 €
					AAPPMA	9,30 €
					fédération	8,50 €
					<b>TOTAL</b>	<b>20,00 €</b>
Carte Découverte -12ans	Carte annuelle « Découverte moins de 12 ans » : Jeune de moins de 12 ans au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année. 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie – 1 ligne. Tous modes de pêche. Valable sans supplément dans tous les parcours en réciprocité d'Ille-et-Vilaine, de l'EHGO, du Club Halieutique et de l'URNE			@oui	CPMA	0,50 €
					AAPPMA	5,50 €
					fédération	0,00 €
					<b>TOTAL</b>	<b>6,00 €</b>
Carte promotionnelle « Découverte Femme »	Carte annuelle « Découverte Femme ». Pêche à 1 ligne. 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie – Tous modes de pêche. Parcours en réciprocité d'Ille-et-Vilaine + EHGO + Club + URNE. Prix unique : 33 €			@oui	CPMA	12,70 €
					AAPPMA	11,80 €
					fédération	8,50 €
					<b>TOTAL</b>	<b>33,00 €</b>
Carte Journalière	Carte journalière disponible du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre. 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie – Tous modes de pêche. Uniquement parcours en réciprocité d'Ille-et-Vilaine. Reçoit la CPMA « Journalière » sauf si le pêcheur a déjà acquitté une CPMA annuelle sur une carte de membre de l'année en cours. Doit y figurer expressément le jour de validité.			@oui	CPMA	3,20 €
					AAPPMA	4,28 €
					fédération	3,52 €
					<b>TOTAL</b>	<b>11,00 €</b>

Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique

17 rue Bergère – 75009 PARIS – Téléphone 01 48 24 96 00 – Télécopie 01 48 01 00 65 – E-mail : fnpf@federationpeche.fr – Site Internet : www.federationpeche.fr

Produits	Description	Visuels des CPMA	Cartes de pêche « papier » avec le timbre CPMA pré-imprimé	Cartes de pêche « Internet »	Tarif	
Carte Hebdomadaire	Carte valable 7 jours consécutifs, disponible du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre. 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie – Tous modes de pêche. Parcours en réciprocité d'Ille-et-Vilaine + EHGO + Club + URNE. Doivent y figurer expressément les jours de validité. Prix unique : 32 €			@oui	CPMA	12,30 €
					AAPPMA	11,50 €
					fédération	8,20 €
					<b>TOTAL</b>	<b>32,00 €</b>
					Carte Hebdomadaire pour un membre AAPPMA	Carte valable 7 jours consécutifs, disponible du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre. 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie – Tous modes de pêche. Parcours en réciprocité d'Ille-et-Vilaine + EHGO + Club + URNE. Doit être présentée en même temps qu'une carte comportant la CPMA annuelle 2018. Doivent y figurer expressément les jours de validité. Prix unique : 19,70 €
AAPPMA	11,50 €					
fédération	8,20 €					
<b>TOTAL</b>	<b>19,70 €</b>					
Timbre Migrateurs	Supplément d'une CPMA annuelle sur une carte de membre de l'année en cours, pour la pêche du saumon et de la truite de mer sur les rivières et suivant la période où la pêche est autorisée. Seulement disponible dans les 14 départements où la pêche du saumon et de la truite de mer est autorisée. Lors de l'acquisition du timbre, est remise une enveloppe "Assortiment déclaratif de capture". (Timbre CPMA acquitté une seule fois)			@oui uniquement chez les dépositaires « Migrateurs »	CPMA	50,00 €
					<b>TOTAL</b>	<b>50,00 €</b>
PassPêche Majeur	Le « PassPêche » est utilisé dans le cadre d'animations journalières organisées par les Fédérations Départementales et les AAPPMA. Prix unique : 1€ (RMA destinée à l'Agence de l'eau) (Pas de timbre CPMA « Journalière »)		Visuel non disponible	NEANT	RMA	1,00 €
PassPêche Mineur	Le « PassPêche » est utilisé dans le cadre d'animations journalières organisées par les Fédérations Départementales et les AAPPMA. Prix unique : 1€ (Gestion FD/AAPPMA) (Pas de timbre CPMA)		Visuel non disponible	NEANT	CPMA	0,00 €

Les cartes délivrées par Internet sur [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr) peuvent être réimprimées gratuitement.

La ristourne accordée aux dépositaires est au maximum de 2 % du montant total des ventes de cartes